

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Foam Soap Clean

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

▼ Marque commerciale  
Foam Soap Clean

Autres noms / Synonymes  
3136, 37780, 48410

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange  
Produit cosmétique

Code produit (A.I.S.E.)  
AISE-C0001 / Cosmétique, non applicable.

## Descripteurs d'utilisation (REACH)

Secteur d'utilisation	La description
LCS "PW"	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU 20	Services de santé
LCS "C"	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégorie de produit	La description
PC 39	Cosmétiques, produits de soins personnels

▼ Utilisations déconseillées  
Aucune connue.

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

## Nom et adresse de l'entreprise

**Metsä Tissue Oyj**  
Customer Service  
35801 Mänttä  
Finland  
+358 (0)10 464 7222  
+358 3 474 2957  
www.katrin.com

Personne à contacter  
Eija Sasaki

Courriel  
info.katrin.sds@metsagroup.com

révision  
21/11/2023

Version de la fiche de données de sécurité  
3.0

Date de la précédente édition  
06/12/2022 (2.0)

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7  
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger

Sans objet.

Mention d'avertissement

Sans objet.

Mention(s) de danger

Sans objet.

Conseil(s) de prudence

Générales

-

Précautions

-

Intervention

-

Stockage

-

Élimination

-

### ▼ Contient

Aucune connue.

Autre étiquetage

EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Svanemærket under licensnummer 5090 0062

## 2.3. Autres dangers

Autre

Les produits cosmétiques sont exemptés de règles de classification, mais doivent être conformes à la législation sur les cosmétiques.

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. ▼ Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	N° CAS: 68891-38-3 N° CE: 500-234-8 REACH: 01-2119488639-16 N° index:	1-3%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 (SCL: 10,00 %) Aquatic Chronic 3, H412	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

-

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un

médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

#### Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

#### Contact cutané

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

#### ▼ Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Demandez l'assistance d'un médecin.

#### ▼ Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

#### Brûlure

Sans objet.

#### 4.2. ▼ Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

#### 4.3. ▼ Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

#### 6.3. ▼ Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

**Les compatibilités en matière de conditionnement**

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

**Température de stockage**

Température ambiante de 18 à 23°C (Conservation en stock, 3 à 8°C)

**Matières incompatibles**

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

glycerol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 10

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

**▼ DNEL**

2-phénoxyéthanol

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	10.42 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	20.83 mg/kg/jour
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	2.41 mg/m <sup>3</sup>
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	5.7 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	2.41 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	5.7 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à court terme - population globale	Oral	9.23 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	9.23 mg/kg/jour

Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à long terme - population globale	Dermique	79 µg/cm <sup>2</sup>
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Dermique	132 µg/cm <sup>2</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	1650 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	2750 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	52 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	175 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	15 mg/kg/jour

benzoate de sodium

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	31.25 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	62.5 mg/kg/jour
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	60 µg/m <sup>3</sup>
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	100 µg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	1.5 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	3 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	16.6 mg/kg/jour

glycerol

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
---------	---------------------	--------

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	132 mg/m <sup>3</sup>
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	220 mg/m <sup>3</sup>
<b>▼ PNEC</b>		
<b>2-phénoxyéthanol</b>		
<b>Voie d'exposition :</b>	<b>Durée d'exposition :</b>	<b>PNEC :</b>
Eau de marines		94.3 µg/L
Eau douce		943 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		3.44 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		36 mg/L
Sédiment en eau de marines		723.7 µg/kg
Sédiments en eau douce		7.237 mg/kg
Terre		1.31 mg/kg
<b>Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium</b>		
<b>Voie d'exposition :</b>	<b>Durée d'exposition :</b>	<b>PNEC :</b>
Eau de marines		24 µg/L
Eau douce		240 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		71 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		10 g/L
Sédiment en eau de marines		91.7 µg/kg
Sédiments en eau douce		916.8 µg/kg
Terre		7.5 mg/kg
<b>benzoate de sodium</b>		
<b>Voie d'exposition :</b>	<b>Durée d'exposition :</b>	<b>PNEC :</b>
Eau de marines		13 µg/L
Eau douce		130 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		305 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		10 mg/L
Prédateurs		300 mg/kg
Sédiment en eau de marines		176 µg/kg
Sédiments en eau douce		1.76 mg/kg
Terre		60 µg/kg
<b>glycerol</b>		
<b>Voie d'exposition :</b>	<b>Durée d'exposition :</b>	<b>PNEC :</b>
Installation de traitement des eaux usées		1 g/L

## 8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

### Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

### Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

### ▼ Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

### ▼ Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

**Mesures d'hygiène**

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

**Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement**

Pas d'exigences particulières.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle****Généralités**

Pas d'exigences particulières.

**Équipements respiratoires**

Pas d'exigences particulières.

**Protection de la peau**

Pas d'exigences particulières.

**Protection des mains**

Pas d'exigences particulières.

**Protection des yeux**

Pas d'exigences particulières.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat physique**

Liquide

**Couleur**

Clair

**Odeur / Seuil olfactif (ppm)**

Pas d'odeur

**pH**

4,5

**Densité (g/cm<sup>3</sup>)**

1,009

**▼ Viscosité cinématique**

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

**Caractéristiques des particules**

Ne s'applique pas aux liquides.

**Changement d'état****▼ Point de fusion/point de congélation (°C)**

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

**Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C)**

Ne s'applique pas aux liquides.

**▼ Point d'ébullition (°C)**

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

**▼ Pression de vapeur**

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

**▼ Densité de vapeur**

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

**▼ Température de décomposition (°C)**

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

**Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie****▼ Point d'éclair (°C)**

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

**▼ Inflammabilité (°C)**

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

**▼ Température d'auto-inflammation (°C)**

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

**▼ Limite d'explosivité (% v/v)**

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

**Solubilité****Solubilité dans l'eau**

Complètement soluble

## ▼ n-octanol/coefficient d'eau

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

## ▼ Solubilité dans la graisse (g/L)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

## 9.2. Autres informations

## D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

## ▼ Capacités oxydantes

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

## 10.3. ▼ Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

## 10.4. ▼ Conditions à éviter

Aucune connue.

## 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

## ▼ Toxicité aiguë

Produit/composant	Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	2870 mg/kg

Produit/composant	Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	>2000 mg/kg

Produit/composant	2-phénoxyéthanol
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	>740 mg/kg

Produit/composant	2-phénoxyéthanol
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50
Valeur :	>1000 mg/m <sup>3</sup>

Produit/composant	2-phénoxyéthanol
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	14391 mg/kg

Produit/composant	glycerol
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

---

Test :	DL50
Valeur :	27200 mg/kg

---

Produit/composant	glycerol
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50
Valeur :	4655 mg-min/L 7 h ·

---

Produit/composant	glycerol
Espèce :	Cochon d'Inde
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	45 ml/kg ·

---

Produit/composant	benzoate de sodium
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	3140 mg/kg

---

Produit/composant	benzoate de sodium
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50
Valeur :	>12200 mg/m <sup>3</sup>

---

Produit/composant	benzoate de sodium
Espèce :	Lapin
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	>2000 mg/kg

---

**▼ Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Produit/composant	Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Méthode d'essai :	OCDE 404
Espèce :	Lapin
Durée :	4 heures
Autres informations :	reversible

---

Produit/composant	2-phénoxyéthanol
Méthode d'essai :	OCDE 404
Espèce :	Lapin
Durée :	4 heures
Autres informations :	reversible

---

Produit/composant	glycerol
Méthode d'essai :	no guideline followed
Espèce :	Lapin
Durée :	24 heures
Valeur :	Aucun effet nocif observé (Non irritant)
Autres informations :	reversible

---

Produit/composant	benzoate de sodium
Méthode d'essai :	OCDE 404
Espèce :	Lapin
Durée :	4 heures
Autres informations :	reversible

---

**▼ Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Produit/composant	2-phénoxyéthanol
Méthode d'essai :	OCDE 405
Espèce :	Lapin
Autres informations :	reversible

---

Produit/composant	glycerol
-------------------	----------

---

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

---

Méthode d'essai :	no guideline followed
Espèce :	Lapin
Durée :	7 jours
Autres informations :	reversible

---

Produit/composant	benzoate de sodium
Méthode d'essai :	OCDE 405
Espèce :	Lapin
Durée :	24 heures
Autres informations :	reversible

#### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### ▼ Sensibilisation cutanée

Produit/composant	Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Méthode d'essai :	OCDE 406
Espèce :	Cochon d'Inde
Valeur :	Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

---

Produit/composant	2-phénoxyéthanol
Méthode d'essai :	OCDE 406
Espèce :	Cochon d'Inde
Valeur :	Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

##### ▼ Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit/composant	Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Méthode d'essai :	OCDE 476
Espèce :	Souris
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

---

Produit/composant	Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Méthode d'essai :	OCDE 475
Espèce :	Souris
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

---

Produit/composant	2-phénoxyéthanol
Méthode d'essai :	OCDE 474
Espèce :	Souris
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

---

Produit/composant	2-phénoxyéthanol
Méthode d'essai :	OCDE 471
Espèce :	Bactéries
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

---

Produit/composant	glycerol
Méthode d'essai :	No guideline followed
Espèce :	Bactéries
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

---

Produit/composant	benzoate de sodium
Méthode d'essai :	OCDE 471
Espèce :	Bactéries
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

---

Produit/composant	benzoate de sodium
Méthode d'essai :	OCDE 475
Espèce :	Rat
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

---

##### ▼ Cancérogénicité

Produit/composant	2-phénoxyéthanol
Méthode d'essai :	OCDE 451
Espèce :	Souris
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

---

Produit/composant	glycerol
Espèce :	Rat
Test :	CSENO
Valeur :	8000 mg/kg/jour
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

---

Produit/composant	benzoate de sodium
Espèce :	Rat
Test :	CSENO
Valeur :	>1000 mg/kg
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

---

#### ▼ Toxicité pour la reproduction

Produit/composant	Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Méthode d'essai :	OCDE 414
Espèce :	Rat
Valeur :	1000 mg/kg/jour
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

---

Produit/composant	Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Méthode d'essai :	OCDE 416
Espèce :	Rat
Valeur :	300 mg/kg/jour
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

---

Produit/composant	2-phénoxyéthanol
Méthode d'essai :	OCDE 414
Espèce :	Rat
Test :	CSENO
Valeur :	300 mg/kg/jour
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

---

Produit/composant	2-phénoxyéthanol
Espèce :	Souris
Test :	CSENO
Valeur :	375 mg/kg/jour
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

---

Produit/composant	glycerol
Espèce :	Rat
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

---

Produit/composant	benzoate de sodium
Espèce :	Rat
Test :	CSENO
Valeur :	500 mg/kg/jour
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

---

Produit/composant	benzoate de sodium
Espèce :	Rat
Test :	CSENO
Valeur :	175 mg/kg/jour
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

---

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### ▼ Effets sur le long terme

Aucune connue.

##### ▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

▼ **Autres informations**

Aucune connue.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. ▼ Toxicité

Produit/composant	Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Espèce :	Poisson
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	7.1 mg/L

Produit/composant	Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Espèce :	Daphnie
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	7.4 mg/L

Produit/composant	Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Espèce :	Algues
Durée :	72 heures
Test :	CE50
Valeur :	27.7 mg/L

Produit/composant	Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Espèce :	Algues
Durée :	72 heures
Test :	CSEO
Valeur :	0.95 mg/L

Produit/composant	2-phénoxyéthanol
Espèce :	Poisson
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	344 mg/L

Produit/composant	2-phénoxyéthanol
Espèce :	Daphnie
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	488 mg/L

Produit/composant	2-phénoxyéthanol
Espèce :	Algues
Durée :	72 heures
Test :	CE50
Valeur :	443 mg/L

Produit/composant	glycerol
Espèce :	Poisson
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	54000 mg/L

Produit/composant	glycerol
Espèce :	Daphnie
Durée :	24 heures
Test :	CE50
Valeur :	>10000 mg/L

Produit/composant	benzoate de sodium
Espèce :	Poisson

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

---

Durée : 96 heures  
Test : CL50  
Valeur : 484 mg/L

---

Produit/composant benzoate de sodium  
Espèce : Daphnie  
Durée : 96 heures  
Test : CE50  
Valeur : 100 mg/L

---

Produit/composant benzoate de sodium  
Espèce : Algues  
Durée : 72 heures  
Test : CSEO  
Valeur : 0.09 mg/L

---

Produit/composant benzoate de sodium  
Espèce : Algues  
Durée : 72 heures  
Test : EC10  
Valeur : 6.5 mg/L

---

Produit/composant benzoate de sodium  
Espèce : Algues  
Durée : 72 heures  
Test : CE50  
Valeur : 30.5 mg/L

---

#### 12.2. ▼ Persistance et dégradabilité

Produit/composant Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium  
Biodégradable dans l'environnement aquatique : Oui

---

Produit/composant 2-phénoxyéthanol  
Biodégradable dans l'environnement aquatique : Oui  
Méthode d'essai : OCDE 301 A  
Valeur : >90%

---

Produit/composant glycerol  
Biodégradable dans l'environnement aquatique : Oui

---

Produit/composant benzoate de sodium  
Biodégradable dans l'environnement aquatique : Oui

---

#### 12.3. ▼ Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium  
Potentiel bioaccumulable : Non  
LogPow : 0,3000  
BCF: Aucune information disponible.

---

Produit/composant 2-phénoxyéthanol  
Potentiel bioaccumulable : Non  
LogPow : 1,2000  
BCF: 0.35

---

Produit/composant glycerol  
Potentiel bioaccumulable : Non  
LogPow : -1,7500

---

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

BCF: Aucune information disponible.

Produit/composant benzoate de sodium  
 Potentiel bioaccumulable : Non  
 LogPow : 1,8800  
 BCF: Aucune information disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

2-phénoxyéthanol  
 LogKoc = 1,61, Fort potentiel de mobilité

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

#### 12.6. ▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'environnement.

#### 12.7. ▼ Autres effets néfastes

Aucune connue.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. ▼ Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.  
 Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

##### ▼ Code CED

16 10 03\* Concentrés aqueux contenant des substances dangereuses

##### ▼ Emballages pollués

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

##### Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### ▼ Limites d'utilisation

Aucune particulière.

##### Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

##### Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

##### ▼ Étiquetage du contenu conformément au règlement 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques "Ingrédients"

AQUA (SOLVANTS), SODIUM LAURETH SULFATE (TENSIOACTIFS), PHENOXYETHANOL (CONSERVATEURS), GLYCERIN (HUMECTANTS), COCAMIDOPROPYL BETAINE (TENSIOACTIFS), SODIUM BENZOATE (CONSERVATEURS), PEG-4 RAPESEEDAMIDE (TENSIOACTIFS), CITRIC ACID (AGENTS TAMPONS), AMMONIUM LAURYL SULFATE (TENSIOACTIFS)

**Autre**

Sans objet.

**Sources**

Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Non

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3**

H315, Provoque une irritation cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1**

LCS "PW" = Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU 20 = Services de santé

LCS "C" = Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

PC 39 = Cosmétiques, produits de soins personnels

**Abréviations et acronymes**

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

#### Autre

Conformément à l'Article 31 de REACH, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Cette fiche de données de sécurité a été créée volontairement afin de fournir des informations pertinentes comme spécifié dans l'Article 33 de REACH.

#### ▼ Homologué par

Janie Madsen

#### Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr